

Image not found or type unknown



Contravention suite à un accident

Par **TPH**, le **23/07/2016** à **15:59**

Mon fils est sorti de la route en voulant ramasser sa bouteille d'eau (un coup de volant l'amenant dans le talus)....Sa voiture s'est retrouvée sur le toit et est partie à la "casse" ...lui en est sorti indemne , les gendarmes sont venus faire un alcootest = négatif puis sont reparti ,nous laissant avec le dépanneur .Mon fils n'a reçu aucun avis de PV
10 jours plus tard il reçoit un avis de contravention dites "conduite d'un véhicule a une vitesse excessive eu égard aux circonstance " 90€ sans retrait de permis
Doit il contesté ?